

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 14 (1906)

Heft: 2

Rubrik: Attribution des revenus de 1905 du Fonds Augusta au Comité central de la Société suisse de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Attribution des revenus de 1905 du Fonds Augusta au Comité central de la Société suisse de la Croix-Rouge

Le Fonds Augusta, créé à l'instigation du Comité international de la Croix-Rouge, au lendemain de la mort de l'impératrice Augusta d'Allemagne (7 janvier 1890), cette ardente promotrice de l'œuvre volontaire de secours aux blessés, a été constitué par les dons des Sociétés de la Croix-Rouge de divers pays.

La fortune de ce fonds atteint aujourd'hui fr. 100,000, et le Comité international dont le siège est à Genève, a décidé d'attribuer les intérêts de l'année 1905, soit une somme de fr. 3410 au *Comité central de la Société suisse de la Croix-Rouge*.

Ce Comité, qui avait à plus d'une reprise déjà postulé cette allocation sans l'obtenir, présentait, à l'appui de sa demande un intéressant projet. Ayant constaté avec juste raison, que les principes de la Croix-Rouge, ses efforts et ses obligations, en temps de guerre comme en temps de paix, étaient beaucoup trop peu connus dans le pays où cette institution avait pris naissance et où elle devrait, semble-t-il, être plus répandue et plus honorée qu'ailleurs, il a cherché l'explication de ce fait et a reconnu que l'ignorance dans laquelle on se trouvait généralement à l'égard de cette œuvre était seule cause de l'indifférence qu'elle rencontrait dans tant de milieux.

Pour y remédier, il a conçu une propagande active au moyen de conférences avec projections lumineuses, destinées à faire voir la Croix-Rouge à l'œuvre. Ces vues ne seront point limitées à ce qui se passe en Suisse, mais au contraire donneront autant que possible une idée de l'activité déployée dans tous les pays. C'est

pour cela que le Comité suisse compte sur la collaboration obligeante des autres comités centraux pour lui fournir des sujets appropriés à la réalisation du but poursuivi.

Cette tentative est dans l'intérêt de la Croix-Rouge, car les séries de clichés une fois établies et accompagnées de textes explicatifs, pourront sans doute être louées ou prêtées.

Elles représenteront, suivant les grandes lignes établies par le Comité suisse: en temps de guerre, les horreurs de la guerre, le service sanitaire officiel des armées, les secours volontaires; en temps de paix, l'activité du personnel, les hôpitaux auxiliaires, les sociétés de secours dans les grandes villes, la lutte contre les fléaux de l'humanité, enfin les personnes qui ont rendu des services éminents à la Croix-Rouge.

Le projet du Comité central de la Croix-Rouge suisse est vivement appuyé par le Comité international qui prie toutes les sociétés de la Croix-Rouge de bien vouloir prêter leur concours à cette entreprise de propagande.

L'exécution de cette entreprise nouvelle donnera sans doute beaucoup de travail à notre Direction centrale, mais nous sommes persuadés qu'elle sera menée à bien et que nous pourrons avoir — dans la Suisse romande aussi — en 1906 à 1907 des conférences très intéressantes, avec des démonstrations de vues photographiques utiles aux services des secours volontaires en temps de guerre comme en temps de paix.

